

**Commission de Suivi de Site
de l'Installation de Stockage
de Déchets Non Dangereux de Gizay**

**Compte-rendu de la réunion
du vendredi 1er décembre 2023**

La Commission de Suivi de Site de l'ISDND de Gizay s'est réunie salle du conseil municipal à la mairie de Gizay le vendredi 1er décembre 2023 à 10h sous la présidence de M. Stéphane ARCOBELLi, Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial à la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Jean-Yves GRASSIEN, Maire de Gizay
- M. Jean-Pierre BOULOU, Adjoint au maire de Gizay
- M. Michel STANISLAS, Comité de défense des habitants de Gizay
- Mme Céline CHASSAT, ancienne Directrice de l'ISDND de Gizay, Veolia Soval Nord
- M. Sébastien DUVAULT, Directeur de l'ISDND de Gizay, Veolia Soval Nord
- M. Jérémie DOUBLET, Direction Régionale, Veolia Soval Nord
- M. Cédric MONTOUX, membre du Comité Social Économique, Veolia Soval Nord
- M. Matthieu SAUVAIRE, UBD DREAL 16/86
- Mme Ingrid MEMETEAU, Chef du Bureau de l'environnement – Préfecture
- Mme Mélanie AUTHÉ, Bureau de l'environnement – Préfecture

M. ARCOBELLi remercie l'ensemble des participants de leur présence et donne la parole à Mme CHASSAT pour la présentation du bilan d'activité 2022.

Le diaporama de cette présentation est joint au présent compte-rendu.

M. GRASSIEN signale qu'à plusieurs reprises des odeurs très désagréables ont été ressenties, notamment en août et septembre avec les fortes chaleurs, souvent le matin et le soir lors des inversions de pressions. Des ateliers mis en place fin 2021 avaient permis aux habitants de Gizay de caractériser les odeurs. Certains hameaux sont plus impactés, notamment « Les Gabins » et « Chauvière », selon le vent qui peut également propager les odeurs jusqu'à la Villedieu. Il ajoute que les analyses ne sont pas contestables. Il apprécie d'être prévenu, comme convenu, en cas de travaux pour pouvoir en informer les usagers qui appellent la Mairie. Toutefois, il souhaite que soit rappelé aux chauffeurs que la traversée de Gizay est interdite au plus de 9 tonnes, ce qui n'est pas toujours respecté. Des panneaux sont pourtant présents pour le signaler.

M. ARCOBELLi demande si ce sont les riverains qui signalent directement le problème des émissions olfactives.

Mme CHASSAT répond qu'outre l'atelier olfactif mis en place fin 2021, il y a un questionnaire en ligne qui permet de signaler la localisation, le niveau, le ressenti, les horaires etc... afin de pouvoir agir.

M. DUVAULT précise qu'il y a eu 57 signalements en 2023 contre 45 signalements en 2022.

M. SAUVAIRE ajoute qu'on observait une certaine stagnation des signalements et que ça repart à la hausse sur l'année 2023, qu'il faudra peut être prévoir une nouvelle campagne RADIELO

Mme CHASSAT indique qu'une proposition de mettre des capteurs RADIELO chez les riverains avec une cartographie des positionnements a été faite et qu'à ce jour le retour des riverains est attendu.

M. STANISLAS répond que les riverains attendent le bon moment pour faire cette campagne, c'est à dire que les odeurs soient ressenties par des riverains.

M. ARCOBELLi demande en quoi consiste une campagne RADIELO.

Mme CHASSAT explique qu'il s'agit de capteurs pour identifier la nature des gaz, indiquer s'il y a des dépassements ou non. Des capteurs sont déjà présents sur le site. Une proposition a été faite pour en mettre directement chez des riverains.

M. SAUVAIRE ajoute qu'il est nécessaire de bien maintenir le recouvrement hebdomadaire des déchets le vendredi.

Mme CHASSAT indique qu'il y a eu 2 campagnes RADIELO ainsi qu'un atelier sur les odeurs.

M. DUVAULT précise qu'une campagne est prévue le 11 décembre 2023, notamment avec un survol par drone.

M. SAUVAIRE demande si c'est la bonne saison pour réaliser cette campagne et s'il n'y aurait pas une saison plus favorable.

M. CHASSAT répond que pour faire cette campagne par drone, il ne faut pas de vent.

M. BOULOU se questionne sur le fait qu'il est plus fréquent de ressentir les mauvaises odeurs qu'auparavant.

Mme CHASSAT explique que c'est probablement lié à la période COVID où les habitants étaient davantage chez eux et focalisés sur les odeurs. Elle ajoute que cela peut-être également lié aux travaux engagés à ce moment-là.

M. BOULOU propose de réitérer les ateliers olfactifs pour identifier les odeurs et sensibiliser les habitants.

M. GRASSIEN dit que peu de monde participe aux journées portes ouvertes du site et que si un nouvel atelier devait être organisé, il pourrait peut-être plutôt s'adresser aux nouveaux habitants.

M. DUVAULT dit que les odeurs sont liées à la phase de travaux.

M. GRASSIEN ajoute que la phase COVID a sans doute exacerbé les sensations de mauvaises odeurs, mais il précise aussi qu'un seul signalement ne veut pas dire qu'il n'y a qu'une seule personne concernée.

M. BOULOU indique que les odeurs sont surtout présentes le matin de bonne heure et le soir (20h/21h).

M. SAUVAIRE précise que c'est lié aux changements de pressions et qu'il s'agit d'une problématique que l'on retrouve sur tous les sites de ce type. Il faudrait peut-être essayer de condenser les travaux pour limiter les désagréments.

Il ajoute que l'arrêté ministériel de 2016 a été révisé le 17 août 2023, entraînant un renforcement de la prévention des incendies. Il y aura un point de contrôle en 2024. Il y a une progression sur les meilleures techniques disponibles (MTD) ainsi que de nouvelles prescriptions à venir.

M. SAUVAIRE ajoute qu'en 2022, il y a eu 2 contrôles. Le premier le 17 mai 2022 portait sur la vidéo surveillance sur le site et sur le quai de déchargement pour identifier les camions et les déchets versés. Il ressort de ce contrôle que cet aspect est opérationnel. Concernant le bilan sur les gènes olfactives, il y a des pistes mais on n'arrive pas à identifier finement ces odeurs. La DREAL n'a pas reçu de signalement direct. Cependant, il y a eu un signalement sur des couvertures partielles de casiers et notamment du casier B. M. SAUVAIRE explique qu'au bout de 6 mois, il doit y avoir une couverture provisoire sur tout le casier et que celle-ci doit être définitive au bout de 2 ans. Cependant, il apparaît que certaines zones ne sont pas assez recouvertes car elles servent de quai de déchargement ou de plateforme technique. Il existe donc un décalage sur la couverture des casiers, qui peut être moindre à certains endroits. Il convient donc d'être vigilant sur ces zones là.

Mme CHASSAT indique que c'est l'accès pour entrer au casier qui doit rester sécuritaire pour les engins. Cette zone sert d'accès à l'autre casier derrière qui est en exploitation.

M. SAUVAIRE ajoute qu'il faudrait être vigilant sur les zones périphériques qui ne sont pas recouvertes et pourraient peut-être générer des odeurs. Il faudrait essayer de les limiter au maximum pour éviter les problèmes d'odeurs et les envols.

M. GRASSIEN ajoute que pour les problèmes d'envol, par moment il y a des remarques. Mais ce n'est pas facile d'identifier si tout provient du site.

M. DUVAULT répond qu'ils sont vigilants et qu'ils effectuent des ramassages régulièrement. D'ailleurs, le site est fermé en cas de grand vent pour la sécurité des chauffeurs, du personnel et pour limiter les envols.

M. SAUVAIRE indique que la fin d'exploitation du site est prévue pour 2027 et qu'il va falloir l'anticiper. Par rapport à l'emprise initiale, il y a une partie qui va rester. Il va donc falloir anticiper pour que la fin d'exploitation soit conforme à l'arrêté d'autorisation. C'est un point de travail pour 2024.

A la remarque de M. STANISLAS, M. SAUVAIRE indique qu'il y a eu un 2eme contrôle le 17 novembre 2022 concernant le récolelement du casier D. Pas de point particulier relevé, tout est conforme pour l'inspection.

M. GRASSIEN dit que le sujet de la fin d'exploitation en 2027 est un sujet de questionnement pour les habitants notamment dans le cadre du PLUI en cours. Les habitants s'interrogent sur une possible prolongation d'activité ou sur une éventuelle autre activité.

M. DOUBLET indique qu'il n'y a pas de réponse catégorique pour le moment. On observe une baisse des tonnages. Dans le cadre du SRADDET, il sera nécessaire d'appliquer la loi qui impose de diminuer les capacités de stockage de 50 %. Au titre de la région, il convient de s'interroger les capacités de stockage et notamment pour savoir si elles sont suffisantes.

M. SAUVAIRE précise qu'au niveau régional, il n'y aura a priori pas de poursuite du site après 2027. Le tonnage diminue donc il convient de fermer les casiers correctement et pas uniquement à la date butoir, il peut être envisagé un glissement sur quelques mois. En tout état de cause, dans la Vienne, il y a une sur capacité.

M. BOULOU demande si une unité de valorisation énergétique (UVE) pourrait être créée sur le site de Gizay.

M. SAUVAIRE répond par la négative. Un projet d'UVE est envisagé à Poitiers, à côté de l'actuel.

M. ARCOBELLi ajoute que c'est une réglementation particulière. Grand Poitiers réfléchit actuellement sur un projet d'UVE proche de l'actuel mais avec un périmètre d'intervention qui pourrait être différent de ce qui existe en ce moment.

M. GRASSIEN indique qu'il y a une réflexion en cours pour un projet photovoltaïque qui pourrait s'installer sur le site après exploitation car il y a eu une demande de ne pas mettre le site en exclusion ENR dans le projet de PLUI.

M. DOUBLET dit qu'aujourd'hui VEOLIA doit statuer sur le foncier du site de Gizay en SUP pour qu'il n'y ait pas d'impact sur une exploitation photovoltaïque et pour bien gérer la post-exploitation.

M. STANISLAS s'interroge sur la production d'électricité et notamment sur le cas de l'ORC. Cet outil est potentiellement capable de produire beaucoup d'électricité or la production actuelle est catastrophique. Il demande pourquoi le système ne fonctionne pas.

Mme CHASSAT répond que le système est vieillissant. Il y a eu une panne pendant le COVID en 2020 et il a été difficile de trouver des pièces. En 2022 il y a eu des fuites et malgré un déplacement du fabricant sur site, aucune solution n'a pu être trouvée. C'est une perte pour le site.

M. DOUBLET ajoute que les opérations de maintenance sont de plus en plus récurrentes, le système ne fonctionne pas bien, sur d'autres sites il est démonté car il se dégrade très vite.

M. STANISLAS indique que la carte piézométrique le préoccupe également. Le centre est sur un pic piézométrique donc les écoulements se font radialement. Ainsi, le jour où il y aura une fuite, celle-ci s'étalera rapidement sur les alentours. Il estime qu'il serait intéressant d'en savoir un peu plus sur l'étanchéité des casiers car en cas de fuite, il y aurait un impact sur les agriculteurs et les riverains.

M. SAUVAIRE répond que c'est l'intérêt de la double protection active et passive qui permet de minimiser le risque. La période de post exploitation de 30 ans permettrait d'agir s'il y avait des dérives.

M. STANISLAS indique qu'il n'est pas d'accord avec l'analyse sur l'origine des odeurs. L'expérience olfactive a été bénéfique pour identifier l'origine des odeurs et savoir s'il s'agit de biogaz ou de lixiviats. C'est le biogaz qui est identifié quand les odeurs se propagent loin et, à contrario, ce sont des odeurs de lixiviats qui sont perçues à proximité du site. En août 2023, deux puits ont été mal dégazés. Il estime, concernant les moyens humains, que 6 personnes sur le site c'est peu par rapport aux tâches à exécuter. Enfin, concernant le nettoyage du site, il considère que les envols sont significatifs.

Mme CHASSAT répond qu'il n'est pas possible de nettoyer les 44 hectares du site en 1 journée, mais qu'il est possible de justifier toutes les campagnes de nettoyages effectuées.

M. STANISLAS s'interroge sur le temps du personnel pour faire le tour des 119 puits de biogaz. Il pense que les odeurs de biogaz ressenties seraient dues à des fuites sur les puits.

Mme CHASSAT répond que des contrôles journaliers sont réalisés sur des puits ciblés. Les puits sont sur 19 hectares, pas sur les 44 hectares du site. C'est de la méthodologie intégrée à la charge de travail quotidienne.

M. STANISLAS note qu'il y a tout de même eu 5 fuites identifiées.

Mme CHASSAT en convient mais indique qu'elles ont été réparées dès l'identification.

M. DOUBLET ajoute qu'aujourd'hui ils font des maillages resserrés sur les puits. Au sujet des ressources humaines sur le site, il y a une nouvelle organisation sur l'année 2023 pour identifier les problèmes plus vite, avec le même nombre de personnes.

M. STANISLAS s'interroge sur l'envol de sacs plastiques car grâce au tri sélectif il ne devrait pas y en avoir.

M. ARCOBELLi répond que le tri sélectif se situe au niveau de chacun et du tri personnel.

M. STANISLAS s'interroge sur les chiffres d'affaires communiqués sur le site de VEOLIA.

M. DOUBLET explique que les chiffres correspondent à toute l'activité de VEOLIA et également au rachat de SUEZ International.

Mme CHASSAT indique que le biogaz n'est pas revendu à DALKIA car il s'agit d'un partenariat. VEOLIA ne perçoit pas de recette au titre du biogaz.

M. STANISLAS évoque l'idée que les riverains pourraient percevoir une indemnisation pour le problème des odeurs de l'ordre de 0,5€/Nm³.

Mme CHASSAT répond que la mairie perçoit déjà une redevance.

M. STANISLAS fait une présentation des chiffres sur la redevance. Il note une augmentation pour VEOLIA et pour l'État, mais pas d'augmentation de la redevance perçue par la Mairie, ce qui représenterait un manque à gagner conséquent.

M. DOUBLET répond que le montant de la redevance est défini par la loi et est fixé à 1€ la tonne, ce qui explique qu'il n'y ait pas eu d'augmentation.

M. ARCOBELLi ajoute que l'État encourage une démarche vertueuse des déchets via la TGAP. Cette participation a pour vocation de soutenir la filière des déchets.

M. STANISLAS s'interroge sur le PLUi dans lequel une extension de 117 285 m² est prévue sur un champ actuellement cultivé.

M. GRASSIEN indique que les travaux concernant le PLUi ont débuté en 2017. Ce qu'évoque M. STANISLAS est une réserve faite au cas où l'installation aurait dû s'étendre. Dans la dernière version du PLUi présentée par la communauté de communes, cette réserve a été maintenue et c'est ce qui explique que la mairie de Gizay a voté contre, notamment sur cette zone qui se rapproche du village. Aujourd'hui cette réserve est obsolète puisqu'il n'est pas prévu d'extension et que le département est largement excédentaire sur les capacités d'enfouissement. Il ajoute que la consultation du public a lieu en ce moment et qu'il appartient à chacun de s'exprimer dans ce cadre.

M. DOUBLET indique que VEOLIA est en attente des directives du SRADDET.

M. ARCOBELLi ajoute qu'un PLUi est un document prospectif qui peut être amendé. La consultation est en cours, à chacun de s'exprimer sur ces aspects.

M. STANISLAS indique avoir pu contacter les différents services de l'État qui ont confirmé qu'il n'y aurait aucune extension. C'est ce qui explique son interrogation sur la présence de cette zone d'extension dans le prochain PLUi.

M. ARCOBELLi propose que la prochaine réunion de la CSS faisant le bilan 2023 puisse être organisée à la fin du mois de juin 2024. Une visite du site pourrait être envisagée.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, la séance est levée à 11h40.

Pour le préfet,
Le directeur délégué,

Stéphane ARCOBELLi

